

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 19 août 2024 :

- Règlement 841-2 modifiant le règlement Tarification 2024 (Urbanisme)

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 841-2 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 20 AOÛT 2024.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière